



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 91049

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur le respect des objectifs d'emploi des personnes handicapées fixés par la loi du 11 février 2005 relative à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi a fixé aux administrations publiques un objectif de 6% de fonctionnaires handicapés. Elle précise en outre que les ministères qui ne respecteraient pas cet objectif devraient voir leurs effectifs gelés. Au regard de l'attente légitime des personnes handicapées, il lui demande de lui fournir un bilan précis de l'application de la loi au sein de ses services.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91049

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11332

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)